

MAISON DU PAYSAN

Désignations	Informations techniques, institutionnelles, culturelles, économiques
Nom commun	MAISON DU PAYSAN
Nom local	
Rubrique	
Contacts	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N
Pilier (1 à 5)	
Secteur d'activités (Foresterie, agriculture, sécurité alimentaire, ...) en fonction du pilier choisi	
Type de chocs (sécheresse, inondation, conflits, ravageurs, maladies, incendies, Feux de brousse, orpaillage, déforestation, ...) auxquels la pratique apporte une réponse	
Zones d'application actuelles	
Zones potentielles d'application (par exemple zones agro écologiques)	
Description de l'environnement humain /genre	<p>Les acteurs directs de la gestion de la MP : conseil communal, Comité communal de pilotage, coordinateurs techniques, OP, CDG/CFDG/CA, gérants, membres du CCCA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Collectivités territoriales régions • L'Administration Publique (centrale et déconcentrée) ; • Les Organisations de la Société Civile ; • Le secteur privé ; • Les Partenaires Techniques et Financiers.
Context	<p>Les besoins en appui aux activités de productions agricoles, pastorales, sylvicoles, apicoles, piscicoles aux producteurs et aux entreprises rurales sont nombreux et interdépendants. Ils sont à la fois d'ordre technique, organisationnel, matériel et financier. Les besoins en renforcement des compétences des ressources humaines, en financement (intrants, matériels et équipements, céréales de base), auxquels s'ajoute l'insécurité du foncier rural, constituent à la fois des problèmes récurrents et communs aussi bien à l'agriculture qu'à l'élevage. Ils ne datent pas d'aujourd'hui et sont caractéristiques des systèmes de production traditionnels. L'offre de services pour répondre à ces besoins est très insuffisante. En général, dans les zones où elle existe, les dispositifs sont disparates, leur articulation n'est pas bien assurée, leur appropriation technique et financière par les bénéficiaires n'est pas assurée ; il en va ainsi de leur rôle.</p> <p>Le programme "Maison du Paysan", composante majeure du Plan d'accélération de la mise en œuvre de l'Initiative 3N. Les maisons du Paysan sont des plateformes multifonctionnelles des services intégrés pour l'amélioration des productions Agrosylvopastorales et halieutiques a travers la fourniture de semences, engrais, produits phytosanitaires, développement de marche et renforcement de capacités</p>
Objectif	<p>L'objectif global de la Maison du Paysan est de contribuer à l'amélioration de l'offre de services de proximité en réponse aux besoins en appui des producteurs et des acteurs associés en vue d'augmenter les productions et la productivité agro-sylvo-pastorales. Il s'agit de créer les conditions d'une généralisation de l'accès et de l'utilisation de techniques et technologies éprouvées innovantes et adaptées aux réalités écologiques, socioéconomiques et culturelles du Niger.</p> <p>De façon spécifique, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la disponibilité et l'accessibilité physique et économique des céréales de base, des intrants, matériels et équipements agricoles, zootechniques et vétérinaires ainsi que des financements et des informations ;

Désignations	Informations techniques, institutionnelles, culturelles, économiques
	<ul style="list-style-type: none"> - accroître l'utilisation des intrants, matériels, équipements et autres innovations technologiques au sein des exploitations agricoles, pastorales, sylvicoles et/ou halieutiques à travers le système d'appui-conseil ; - accroître les revenus des producteurs ruraux par le développement de leurs productions.
Description	<p>La Maison du Paysan (MP) est un ensemble intégré multifonctionnel d'infrastructures et de services implantés au niveau communal pour améliorer l'offre de services d'appui aux producteurs et aux entreprises agricoles de manière à soutenir leurs efforts d'augmentation des productions des productivités. La MP est un complexe comprenant des infrastructures et de services inter- liés, implantés de préférence sur un même site au chef-lieu de la commune permettant d'assurer les fonctions de stock de sécurité alimentaire, d'approvisionnement en intrants agricoles, d'approvisionnement en aliments pour bétail, d'entretien et de location de matériels agricoles, d'appui technique par les agents du secteur rural (agents d'agriculture, d'élevage, de gestion de l'environnement, d'animation au développement), de soins de santé (santé/nutrition), de communication et de financement.</p> <p>Elle est composée de huit éléments complémentaires que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quatre (4) sous composantes sectorielles à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • un magasin communal de stock de sécurité alimentaire ; • une centrale communale d'approvisionnement en intrants agricoles ; • une centrale communale d'approvisionnement en aliments pour bétail ; • un centre de réparation et de location de matériels agricoles ; - Quatre (4) sous composantes transversales qui sont : <ul style="list-style-type: none"> • un centre de formation aux métiers (CFM) ; • une radio communautaire ; • un système financier décentralisé (SFD) ; • un bloc administratif. <div data-bbox="635 1064 1436 1512" style="text-align: center;"> </div> <p>Fig. Relations entre les différentes sous composantes de la Maison du Paysan</p> <p>La valeur ajoutée de la Maison du Paysan, outre le fait d'offrir des services de proximité aux producteurs dans des zones qui en sont dépourvues, réside dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la recherche d'une meilleure articulation entre les dispositifs d'appui aux activités agropastorales et aux ménages ; - l'adoption d'une approche filière (chaines de valeur) avec un focus à la fois sur les maillons de production et de mise en marché ; - enfin, la prise en compte du processus de décentralisation en cours au Niger. <p>La mairie est le maître d'ouvrage et a pour prérogative, par le biais de son conseil, de désigner un staff pour gérer chaque élément spécifique de la plateforme y compris le suivi et la gestion. Les femmes et les enfants sont collégialement impliqués à tous les niveaux....</p> <p>Maison du Paysan visera principalement à prolonger ou à renforcer des initiatives pertinentes en cours dans de nombreuses communes où des systèmes financiers décentralisés (SFD), radios communautaires, magasins de stockage, centrales communales d'aliments pour bétail sont déjà</p>

Désignations	Informations techniques, institutionnelles, culturelles, économiques
	<p>en place. C'est pourquoi, une cartographie des interventions sur le terrain et des sous composantes en lace est en cours ; elle permettra d'orienter concrètement au cas par cas les actions sur le terrain.</p> <p>Trois (3) options sont envisagées pour la mise en place de la Maison du Paysan qui se fera</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ travers le déploiement de l'intégralité des sous composantes au niveau communal ; ✓ en complément des dispositifs existants sur le terrain ; ✓ en réhabilitant ou renforçant certaines infrastructures dégradées en vue de les remettre en service ou d'accroître leur offre de services. <p>La mise en œuvre de la Maison du Paysan implique une approche multisectorielle et multi-acteurs. Ainsi fait-elle appel à une diversité d'acteurs dont les fonctions sont complémentaires et utiles à l'atteinte des résultats. A l'instar de la stratégie de l'Initiative 3N dont elle est une composante majeure, une des préoccupations dans la mise en œuvre de l'approche « Maison du Paysan » est également de respecter les rôles et responsabilités de chaque institution ou acteur tels que conférés dans les textes en vigueur, tout en veillant sur les synergies et complémentarités permettant ainsi de gagner en efficacité et en efficience.</p> <p>Les principaux groupes d'acteurs identifiés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les Collectivités territoriales (Communes et régions) ; - l'Administration Publique (centrale et déconcentrée) ; - les Organisations des producteurs ; - les Organisations de la Société Civile ; - le secteur privé ; - les Partenaires Techniques et Financiers <p>Le financement des actions liées à la mise en place de la Maison du Paysan se fera selon plusieurs sources, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement par l'Etat - Financement par les Partenaires Techniques et Financiers /Aide Publique au Développement - Financement par les Communes (y compris les redevances minières et pétrolières pour certaines collectivités) - Financement par la diaspora - Financement par les systèmes financiers décentralisés - Financement par les ONG - Financement par le Secteur Privé - Financement par le Partenariat -Public –Privé - Financement par l'ANFICT
Type de réponse (absorption, anticipation, adaptation, transformation)	Adaptation, Absorption, anticipation
Manière dont la BP renforce la résilience des populations	<ul style="list-style-type: none"> - En améliorant la sécurité alimentaire des populations par l'augmentation de la disponibilité de céréales et de la couverture alimentaire des populations ; - En permettant aux couches les plus vulnérables de diversifier leurs revenus - L'augmentation de la production et des revenus permet un meilleur accès à la nourriture - L'amélioration des politiques agricoles et d'élevage en faveur des pauvres et l'amélioration des techniques de production augmente la disponibilité de la nourriture pour les populations vulnérables - En Renforçant les capacités techniques et organisationnelles des petites exploitations agricoles
Illustrations (photos documentées)	
Conseils pratiques de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - La durabilité des investissements doit être garantie pour sortir du cercle vicieux de l'éternel recommencement ou de la dépendance de l'aide. Une fois démarrées, les activités devront pouvoir s'autofinancer. - L'implication et la responsabilisation des acteurs sont requises à toutes les étapes du processus de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions de la Maison du Paysan.

Désignations	Informations techniques, institutionnelles, culturelles, économiques
	<ul style="list-style-type: none"> - L'autoévaluation doit être systématique. Il est impératif que les acteurs communaux intègrent les pratiques d'auto-évaluation dans leurs approches d'intervention. - La bonne gouvernance est une condition essentielle pour garantir l'efficacité, la viabilité et la pérennité de la Maison du Paysan et de ses sous composantes. Pour ce faire, un accent particulier doit être mis sur la promotion de la transparence et la redevabilité dans la gestion des dispositifs. La régularité de la tenue des instances de décision, de gestion et de contrôle ainsi que l'application des décisions et recommandations qu'elles formuleront sont un gage de succès de cette entreprise. - Le respect de l'environnement doit être de mise. La prise en compte des questions environnementales est un impératif. Malgré l'impact environnemental très limité de la mise en place de la MP, il est vivement recommandé de recourir aux technologies respectueuses de l'environnement notamment l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, l'utilisation des produits biodégradables partout où c'est possible ainsi qu'un mécanisme de gestion efficace des déchets qui seront générés par les activités de la Maison du Paysan. - La prise en compte de la dimension genre doit demeurer au cœur des préoccupations des promoteurs des sous composantes de la Maison du Paysan. Ainsi, il est attendu qu'une place de choix soit accordée aux femmes, aux jeunes et aux personnes vivant avec le handicap au sein des instances de gouvernance de la Maison du Paysan et de ses sous composantes. Il en est de même pour la prise en charge de leurs besoins spécifiques et l'accès aux services et produits offerts. - La complémentarité des actions et la synergie entre les intervenants dans la mise en place des différentes sous composantes à travers des mécanismes multisectoriels et multi-acteurs conjoints de planification. - La promotion du partenariat, du dialogue et de la concertation multi-acteurs doit être un réflexe dans la mise en œuvre de la Maison du Paysan nécessite la participation de tous les acteurs notamment les communes, les services techniques de l'Etat, les organisations des producteurs, les partenaires techniques et financiers, les organismes de la société civile et le secteur privé. Il est donc indispensable de s'appuyer sur les cadres de concertation au niveau communal et régional pour la mobilisation de tous les acteurs.
Avantages / effets / impacts sur la résilience	<ul style="list-style-type: none"> - la disponibilité et l'accessibilité des céréales de base, des intrants, matériels et équipements agricoles, zootecniques et vétérinaires ainsi que des financements et des informations; - disponibilité des intrants, matériels, équipements et autres innovations techniques et technologiques au sein des exploitations rurales sont utilisés judicieusement et le système d'appui conseil aux producteurs ruraux ; - les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues et les revenus des producteurs sont augmentés. -
Contraintes liées à la mise en œuvre	
Mesures nécessaires à la levée des contraintes	<ul style="list-style-type: none"> - assurer l'approvisionnement régulier des boutiques d'intrants et des organisations des producteurs en intrants de qualité à un coût raisonnable ; - fournir l'appui-conseil relatif à la bonne connaissance et l'utilisation judicieuses des intrants agricoles qu'elle vend ; - l'entretien et la réparation du matériel et des équipements agricoles ; - la formation des personnes qui souhaitent se spécialiser dans le domaine ; - octroyer du crédit à un taux le plus favorable possibles aux producteurs vulnérables sans toutefois compromettre la durabilité du système ; - veiller sur la mobilisation, la participation et l'adhésion des populations à l'exercice ; - assurer la maîtrise d'ouvrage des investissements prévus dans le cadre de la MP, - la cohérence et la mise en cohérence globale avec les plans locaux de développement. En effet, le Conseil Communal (CC) est l'instance de décision concernant les priorités de programmation et des investissements; - assurer de manière permanente, la coordination globale du processus de mise en place de la MP au niveau local.
Coût de réalisation	Le coût indicatif d'une unité complète de la Maison du Paysan a été déterminé sur la base de description de chaque sous-composante. Dans le détail, les rubriques majeures dans l'établissement du coût indicatif sont : (i) Infrastructure ou construction ; (ii) intrants c'est dire

Désignations	Informations techniques, institutionnelles, culturelles, économiques
	le service à offrir ; (iii) matériels et équipements du local ; (iv) frais de formation des membres des comités de gestion de chaque sous composante.
Défis et perspectives pour la mise à l'échelle	La Maison du Paysan n'est pas un ensemble monolithique à reproduire à l'identique mécaniquement dans toutes les communes ; il s'agit plutôt d'un outil d'accompagnement à moduler selon les contextes agro-écologiques, les zones de moyens d'existence et les besoins prioritaires des usagers.
Echelle (initial, intermédiaire et global) dans le processus de diffusion et durabilité	Initial
Recommandations pour la diffusion	La connexion internet des MP accélérera leur intégration à l'environnement des innovations technologiques. Pour plus de visibilité le site de la maison du paysan doit être implanté sur un axe principal, au carrefour ou a proximité d'un marché. Il est important d'éviter les emplacements difficiles a repérer. Les femmes et les jeunes doivent être pleinement impliqués et responsabilisés dans le choix des organes de gestion a tous les niveaux. En vue de pérenniser la maison du paysan, les infrastructures composantes physiques doivent être régulièrement entretenues par les bénéficiaires. Réaliser au préalable une analyse socio-economique afin de mettre l'accent sur les perspectives de développement de pôles de croissances des terroirs et bassins de production.
Acteurs de la mise en oeuvre	R3N, P2RS,

Bibliographie